

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

APPEL D'OFFRES PUBLIC

N°2022/01/CEB/TAM/P-CS

FOURNITURE, INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE D'UNE NOUVELLE
INFRASTRUCTURE DE SAUVEGARDE/REPLICATION & SOLUTION DE MONITORING

Avis de Marché
Valant
Règlement de consultation (RC)

Date limite de remise des offres : 09 mai 2022, à 12h00 (heure de Paris)

Règlement de la consultation

Le présent document définit les conditions de remise des offres.

Article 1. Présentation de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Créée en 1956 afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés, elle s'est depuis lors adaptée à l'évolution des priorités sociales, pour mieux contribuer au renforcement de la cohésion sociale en Europe.

La CEB représente un instrument majeur de la politique de solidarité européenne, en vue d'aider ses 42 États membres à atteindre une croissance durable et équitable : elle participe ainsi au financement de projets sociaux, répond aux situations d'urgence et concourt par là même à l'amélioration des conditions de vie des populations les moins favorisées.

La CEB concourt à la réalisation de projets d'investissement à caractère social au travers de trois lignes d'action, à savoir :

- La croissance durable et inclusive,
- L'intégration des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants,
- L'action pour le climat : développement de mesures d'atténuation et d'adaptation.

La CEB procède d'un Accord partiel des États membres du Conseil de l'Europe et est soumise, de par son Statut, à la "haute autorité" de celui-ci. La Banque est ainsi le premier des Accords partiels à avoir été signé, par huit pays, le 16 avril 1956.

La CEB agit en conséquence dans le cadre du Conseil de l'Europe et soutient ses priorités. Elle dispose néanmoins d'une personnalité juridique distincte et d'une entière autonomie financière.

La Banque compte environ 213 personnes de 32 nationalités différentes, basées à Paris à l'adresse officielle suivante : 55 Avenue Kléber, FR-75116 Paris, France. Au printemps 2021, la CEB a ouvert un bureau à Ankara, en Turquie où 6 membres du personnel travaillent sur un projet d'une durée de 4 ans.

Les deux langues officielles sont le Français et l'Anglais.

Article 2. Objet du marché

2.1 Objet du marché

Les services requis par la CEB sont décrits dans le Cahier des Clauses Techniques (CCT).

2.2 Allotissement du marché

La présente consultation comprend (3) trois lots :

N° de Lot	Description
Lot 1	Implémentation d'une nouvelle solution de sauvegarde/réplication
Lot 2	Remplacement du stockage longue rétention (10 ans)
Lot 3	Outil de monitoring infrastructure et applications

Chaque lot est une mission spécifique pour laquelle les entreprises peuvent soumissionner.

Les offres seront appréciées lot par lot. Les candidats ne peuvent présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus.

Le soumissionnaire ne peut pas présenter une offre unique pour tous les lots auxquels il souhaite candidater. Par conséquent, celui-ci doit déposer le nombre d'offres correspondant au nombre de lots, chacune indépendante des autres.

Chaque lot fait l'objet d'un contrat distinct.

2.3 Restrictions à la participation

Tout soumissionnaire ou expert proposé, ayant été engagé pour fournir des services pour la préparation de la procédure de passation de marché, tels que l'élaboration et/ou la rédaction du Cahier des Clauses Techniques et/ou d'autres documents de la présente procédure, sera disqualifié pour soumettre une offre et/ou participer au processus de sélection pour le présent appel d'offres.

L'équité et la transparence de la procédure de passation de marché exigent que les soumissionnaires et les experts qu'ils proposent dans le cadre de l'appel d'offres ne retirent pas d'avantage concurrentiel de prestations antérieures directement liés à la présente procédure.

2.4 Critères d'exclusion

La CEB exclura également de la procédure d'attribution du marché le candidat ou le soumissionnaire qui :

- a) est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue ;
- b) a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- c) a fait l'objet d'une condamnation pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
- d) a commis une faute grave en matière professionnelle ;
- e) n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ;
- f) n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes.

Les entreprises intéressées peuvent utiliser tous les moyens dont elles disposent pour démontrer qu'elles ne sont pas dans de telles situations, de préférence, des certifications judiciaires sur l'absence de condamnation pénale et des déclarations ou des certificats judiciaires en rapport avec l'absence de procédure de faillite à leur encontre. Si une entreprise ne peut pas obtenir ces certifications, elle pourrait les remplacer par une déclaration sur l'honneur / solennelle faite devant une autorité judiciaire ou un notaire ou, à défaut, une déclaration solennelle faite devant une autorité administrative ou un organisme professionnel qualifié dans le pays d'établissement. Les offres des soumissionnaires qui ne présentent pas lesdites certifications ou déclarations pour démontrer qu'elles ne sont pas dans de telles situations seront écartées.

Si le soumissionnaire sélectionné a remplacé les certifications par des déclarations jurées/solennelles, la CEB se réserve le droit de demander des certifications avant la signature du contrat.

2.5 Critères d'éligibilité et d'admissibilité

Les offres techniques des candidats souhaitant participer au présent appel d'offres devront répondre aux « **Caractéristiques techniques obligatoires** » requises pour le/les Lot(s) auxquels ils soumissionnent qui sont incluses dans les grilles d'évaluation de chacun des trois lots [cf. fichiers PDF « 2022-01-CEB-TAM-P-CS_Matériels et Logiciels_de_sauvegarde_Lot 1/2/3_(Grille Eval.) »].

Les offres des candidats ne répondant pas aux conditions minimales obligatoires seront écartées et ne seront, par conséquent, pas évaluées.

2.6 Procédure de passation du marché

La présente procédure est un Appel d'Offres Public.

2.7 Montant du marché

Non divulgué.

2.8 Durée du marché

Le marché sera conclu pour une durée de soixante mois (60) mois. Il pourra être reconduit, par tacite reconduction, pour une période supplémentaire de douze (12) mois sans que sa durée totale ne puisse dépasser huit (8) ans.

2.9 Calendrier Prévisionnel

Date limite de soumission des questions à la CEB	21 avril 2022 à 18h00 ¹
Date limite de réponse aux questions par la CEB	22 avril 2022
Date limite de soumission des offres	09 mai 2022 à 12h00
Soutenance des soumissionnaires	19-20 mai 2022
Notification	25 mai 2022
Signature du contrat	A partir du 07 juin 2022

¹ Heure de Paris

Article 3. Conditions de l'Appel d'Offres

3.1 Composition du dossier d'appel d'offres

Le dossier de consultation comprend :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC) ;
- Et ses Annexes:
 - *Le Cahier des Clauses Techniques (CCT) ;*
 - *Les grilles d'évaluation des trois lots ;*
 - *La Déclaration de Confidentialité ;*
 - *Le Cadre de réponse : Offre financière _Forfait & Offre financière _Profil Expert Senior ;*
 - *Le projet de contrat et ses Annexes ;*
 - *Le formulaire d'acceptation de la proposition contractuelle ;*
 - *Le Code de conduite (à dater et à signer) ;*
 - *La Déclaration sur l'honneur concernant l'intégrité (à compléter, dater et signer).*

3.2 Téléchargement du dossier de consultation

Les entreprises intéressées par ce marché pourront télécharger les éléments utiles pour l'élaboration de leurs offres sur la plate-forme de dématérialisation <https://coebank.e-marchespublics.com> à l'exception du **Cahier des Clauses Techniques (CCT)** [Réf. 2022-01-CEB-TAM-P-CS_Sécurité Informatique (CCT)].

Ce document, strictement confidentiel, pourra être obtenu sur demande du soumissionnaire formulée via la messagerie de la plate-forme de dématérialisation <https://coebank.e-marchespublics.com> contre dépôt de **LA DECLARATION DE CONFIDENTIALITE¹** en annexe dûment signée par une personne ayant la compétence juridique pour engager sa société.

¹ Réf. : 2022-01-CEB-TAM-P-CS_Matériels et Logiciels_de_sauvegarde_(CCT_Déclaration de Confidentialité)

La CEB se réserve le droit de procéder à un contrôle préalable avant envoi aux entreprises intéressées et de restreindre, le cas échéant, l'accès à ce document pour des questions de sécurité informatique.

3.3 Offres

Les dossiers d'offre des soumissionnaires seront entièrement rédigés en langue française et exprimés en euros.

Tous les éléments contenus dans les soumissions seront considérés comme des engagements contractuels.

L'offre doit comprendre une offre technique et une offre financière et celles-ci doivent être soumises dans des documents séparés (voir article 4.1). Le non-respect des exigences de l'article précité constituera une erreur formelle et pourra entraîner le rejet de l'offre.

Les prix de soumission doivent couvrir tous les frais nécessaires à l'exécution complète des prestations (transport, assurances, mise en service éventuelle, garanties, spécifications propres aux prestations considérées etc.) telles que définies par le Cahier des Clauses Techniques et le projet de contrat incluant ses annexes.

3.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de remise des offres.

3.5 Informations complémentaires avant la date limite de soumission des offres

Tous les contacts entre la CEB et les soumissionnaires dans le cadre de cette consultation se feront via la plate-forme de dématérialisation <https://coebank.e-marchespublics.com>.

Le soumissionnaire pourra demander tout renseignement qu'il jugerait nécessaire au plus tard le **21 avril 2022** à 18h00 (heure de Paris) exclusivement via la plate-forme de dématérialisation : <https://coebank.e-marchespublics.com>.

La CEB n'a aucune obligation de clarifier les questions soumises après cette date.

Tout soumissionnaire potentiel qui chercherait à organiser des réunions individuelles avec la CEB au sujet de cette procédure pendant la période d'appel d'offres pourra être exclu de la procédure d'appel d'offres.

Toute clarification sur le dossier d'appel d'offres sera communiquée simultanément et par écrit à tous les soumissionnaires au plus tard le **22 avril 2022**.

3.6 Acceptation et rejet des offres

La CEB se réserve le droit :

- d'accepter ou non les défauts non substantiels susceptibles d'entacher les offres ;
- de rejeter les offres reçues hors délais de soumission, sans pénalité ni justification.

3.7 Modification ou annulation de l'appel d'offres

La CEB se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de la consultation en tant que de besoin sans avoir à en justifier les raisons et sans que cela n'ouvre droit à indemnisation pour les soumissionnaires.

3.8 Report de la date de remise des offres

La CEB pourra à sa discrétion proroger la date limite fixée pour la remise des offres, auquel cas tous les droits et obligations de la CEB et des soumissionnaires seront régis par la nouvelle date limite.

3.9 Confidentialité

Le présent appel d'offres ainsi que toutes les informations communiquées aux soumissionnaires à l'occasion de cette procédure et de la mission sont confidentiels.

Article 4. Présentation, conditions de soumission et contenu des offres

Cet appel d'offres est ouvert à tous les soumissionnaires à condition qu'ils ne figurent dans aucun des critères d'exclusion définis ci-dessus. La CEB procédera à une évaluation des offres sur la base des offres soumises dans le but d'identifier l'offre la plus avantageuse.

4.1 Présentation et condition de soumission

Les offres doivent être soumises au destinataire par les moyens et dans le délai indiqués ci-dessous :

Les dossiers d'offre devront être déposés sur la plate-forme de dématérialisation <https://coebank.e-marchespublics.com>. Le dossier sera transmis en une seule pièce jointe dans une archive au format zip. Les documents inclus dans l'archive et faisant partie de l'offre technique et financière seront fournis sous format PDF ou Excel.

Important : Le dossier d'offre devra contenir deux (2) sous-dossiers distincts, le premier pour **l'offre technique** et le second pour **l'offre financière**, respectivement nommés « **Offre Technique** » et « **Offre Financière** ».

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite de réception (**le 09 mai 2022 à 12h00**), ainsi que les dossiers incomplets, ne seront pas retenus.

4.2 Contenu de l'offre

4.2.1 Informations générales

Le dossier d'offre du soumissionnaire comprendra impérativement les documents datés et signés par une personne ayant la compétence juridique pour engager la société ci-après :

- a) Une lettre du soumissionnaire précisant que tous les éléments de l'offre l'engagent contractuellement ;
- b) Le présent document (Règlement de la Consultation) signé, valant acceptation que tous les éléments de l'offre l'engagent contractuellement ;
- c) Tous les certificats identifiant le soumissionnaire, y compris son nom, son adresse, son numéro d'enregistrement (numéro SIRET si société française), sa forme juridique, ses domaines d'activité, son assurance professionnelle et tout autre document qu'il jugera pertinent ;
- d) Tout document (certificats ou déclaration solennelle) indiquant que le soumissionnaire ne fait pas l'objet :
 - d'une procédure de faillite, d'insolvabilité ou de liquidation;
 - d'un manquement aux obligations relatives au paiement des impôts ou des cotisations de Sécurité Sociale.
- e) La copie des polices d'assurance, couvrant le lot technique concerné, en cours de validité.
- f) L'offre technique (comme décrit à l'article 4.2.2 ci-dessous) ;
- g) L'offre financière (comme décrit à l'article 4.2.3 ci-dessous) ;
- h) Le formulaire d'acceptation de la proposition contractuelle renseigné et signé ;
- i) Le **Code de conduite** signé ;
- j) La **Déclaration d'intégrité** complétée et signée.

L'obligation de présenter une offre par lot ne s'étend pas à la candidature. Ainsi, le soumissionnaire qui souhaite répondre à plusieurs lots de ce marché ne déposera qu'une seule candidature.

Récapitulatif des différents documents constituant chaque partie du dossier de candidature à ce marché :

- Candidature (à ne fournir qu'une seule fois) :
 - Lettre du soumissionnaire
 - Formulaire d'acceptation de la proposition contractuelle
 - Copie des attestations d'assurance
 - Déclarations d'intégrité et Code de conduite

- Offres (à fournir pour chaque lot) :
 - Mémoire technique (au format PDF de moins de 2 Mo)
 - Offre financière : [Offre_Financière_Forfait] ; [Offre_Financière_Profil Expert Senior] et Offre Financière [Bordereau de Prix _BPU] (cadre de réponse du soumissionnaire)

Tous les documents doivent être rédigés en français.

4.2.2 Offre technique

L'offre technique du soumissionnaire devra impérativement répondre à toutes les prescriptions techniques définies au CCT, aux critères d'évaluation des offres (cf. Grille d'Evaluation) et comprendre les éléments suivants :

- Un **Mémoire Technique** comprenant :
 - Une présentation et une explication de l'organisation de l'entreprise, des moyens matériels et humains mis-en-œuvre pour répondre au présent Cahier des Clauses Techniques, la présentation des Qualifications Professionnelles (certifications, agréments, accréditations...), 2 pages maximum ;
 - Un descriptif de l'ensemble des activités du prestataire et de ses équipes ;
 - Le profil et les qualifications des intervenants proposés selon les différentes prestations attendues et le nombre de profils similaires disponibles dans l'entreprise (CV du personnel, Organigramme fonctionnel de l'équipe dédiée au marché) ;
 - Une liste de références de projets similaires en milieu tertiaire, 1 page maximum ;
 - Les références du/des candidat(s) précisant le nom et les coordonnées de contacts qui pourront être sollicités au sein d'entreprises pour lesquelles le candidat a fourni des prestations similaires ;
 - Tout document annexe que le prestataire jugera utile pour compléter sa proposition. (ex : les moyens dont il dispose concernant le suivi du marché (statistiques, analyses...) / les dispositions qu'il entend mettre en place afin de conforter, au travers de l'exécution de ce marché, son engagement dans des démarches de développement durable et d'éco-responsabilité).

4.2.3 Offre Financière

L'offre financière doit être présentée en euros (hors TVA) et doit comprendre les documents suivants:

- L'Offre_Financière_Forfait et,
- L'Offre_Financière_Profil Expert Senior
 - *Les propositions doivent être effectuées en utilisant les cadres de réponse proposés dans le DCE.*
- Un Bordereau de Prix Unitaires (BPU) :
 - *Le soumissionnaire peut proposer son propre cadre de réponse.*

Le coût de tout élément essentiel à l'exécution du marché mais non identifié dans l'offre est à la charge du soumissionnaire.

4.3 Modification ou retrait des offres

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par notification écrite avant la date limite de remise des offres. Aucune offre ne pourra être modifiée après ce délai.

Une telle notification de modification ou de retrait doit être préparée et soumise conformément à l'article 4.1.

4.4 Frais inhérents à la préparation des offres

Les frais supportés par le soumissionnaire pour la préparation et la soumission de l'offre ne sont pas remboursables. Tous ces frais sont à la charge du soumissionnaire.

4.5 Propriété des offres

La CEB conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de cette procédure d'appel d'offres.

4.6 Prestations additionnelles

La CEB pourra faire appel au fournisseur retenu pour faire l'acquisition de prestations additionnelles, et/ou services tels que de nouvelles fonctionnalités qui ne seraient pas spécifiquement identifiées dans le Cahier des Clauses Techniques mais qui pourront être ajoutées au Contrat qui résultera de cette consultation par la signature d'un avenant dans des conditions définies d'un commun accord entre les Parties.

Article 5. Proposition contractuelle

Le soumissionnaire devra transmettre avec son offre le formulaire relatif à la proposition contractuelle de la CEB en indiquant l'option retenue.

La CEB n'acceptera pas les modifications proposées postérieurement à la date de clôture de la procédure.

Article 6. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en deux étapes : l'évaluation technique et, une fois celle-ci achevée, l'évaluation financière.

6.1 Evaluation technique des offres (Lot par Lot)

La qualité de chaque offre technique sera évaluée conformément aux critères d'attribution et à la pondération associée tels que détaillés dans la grille d'évaluation jointe au présent dossier d'appel d'offres.

Aucun autre critère d'attribution ne sera utilisé. Les critères d'évaluation seront examinés conformément aux exigences indiquées au point 4.2.2 des instructions du présent document et au Cahier des Clauses Techniques de ce dossier de consultation.

L'évaluation des offres techniques se fera selon la procédure suivante :

- Le Comité d'Evaluation examinera les offres techniques alors que les offres financières resteront closes.
- Les offres seront évaluées et classées selon les critères d'évaluation définis dans la Grille d'évaluation.

Les membres du comité d'évaluation appliqueront les critères d'évaluation techniques énumérés dans la grille d'évaluation. Le comité ou ses membres ne peuvent en aucun cas modifier la grille d'évaluation technique communiquée aux soumissionnaires dans le dossier d'appel d'offres.

Chaque membre votant du Comité remplit une grille d'évaluation pour enregistrer son évaluation de chaque offre technique afin d'établir une appréciation générale des forces et des faiblesses des offres techniques individuelles.

Le secrétaire du comité d'évaluation calcule la note finale globale, qui est la moyenne arithmétique des notes finales individuelles.

Des précisions pourront être demandées aux soumissionnaires lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et devra être précisée ou sa teneur complétée.

6.2 Soutenances des soumissionnaires

Après l'évaluation de l'offre technique, la CEB invitera les (3) trois soumissionnaires les mieux notés à préciser le contenu de leur offre dans le cadre d'une soutenance qui aura lieu du **19 au 20 mai 2022**, très probablement par vidéoconférence (Zoom).

La CEB communiquera les heures des entrevues aux soumissionnaires via la messagerie de la plate-forme de dématérialisation <https://coebank.e-marchespublics.com> une fois que l'évaluation préliminaire sera terminée.

Etant donné que la date des entrevues est connue dès le moment de la publication, si un soumissionnaire est dans l'impossibilité de participer à une entrevue pour cause de force majeure, une autre date/heure alternative sera proposée. Si le soumissionnaire ne peut répondre favorablement à l'invitation, son offre pourra être éliminée du processus d'évaluation.

Tous les coûts liés à la participation aux entretiens sont supportés exclusivement par le soumissionnaire. Les évaluateurs établiront leur notation sur la base des présentations orales afin de sélectionner la proposition la plus en phase avec l'environnement et la structure de la CEB.

L'offre globale technique sera évaluée sur **100 points**, sur la base du barème suivant :

Barème :

Notation de chaque sous-critère de 0 à 5 (0 étant considéré comme la note la plus basse et 5 la note la plus haute), comme suit :

- 0 = Inexistant ou ne peut être évalué
- 1 = Insuffisant
- 2 = Partiellement insuffisant
- 3 = Satisfaisant
- 4 = Bon et avantageux
- 5 = Excellent

L'offre avec le score le plus élevé, considérée comme la meilleure offre technique, recevra **100 points**. Les autres offres reçoivent des points calculés selon la formule suivante : Score technique = (score de l'offre technique considérée / score de la meilleure offre technique) x 100.

6.3 Evaluation financière des offres (Lot par Lot)

À l'issue de l'évaluation technique, les enveloppes contenant les offres financières seront ouvertes. Les offres dépassant le budget maximum disponible pour le marché seront éliminées.

Toute erreur arithmétique sera corrigée sans pénalité pour le soumissionnaire.

L'évaluation financière sera évaluée sur **100 points**. L'offre la moins-disante obtiendra **100 points**, les notes des offres seront calculées selon la formule suivante :

$$Nf = Po/P \times 100$$

Dans laquelle :

Nf est la Note financière de l'offre évaluée ;

P est le Prix de l'offre évaluée ;

Po est le Prix de l'offre la moins-disante.

6.4 Sélection de la meilleure offre (Lot par Lot)

L'offre la plus avantageuse sera déterminée par l'application de la pondération suivante des critères de jugement des offres ci-après :

- Lot 1 : Implémentation d'une nouvelle solution de sauvegarde/réplication :
 - Offre Technique : 70%
 - Offre Financière : 30%
- Lots 2 : Remplacement du stockage longue rétention (10 ans) :
 - Offre Technique : 50%
 - Offre Financière : 50%
- Lots 3 : Outil de monitoring infrastructure et applications :
 - Offre Technique : 70%
 - Offre Financière : 30%

Article 7. Négociation

Le cas échéant, une phase de négociation pourra être engagée suite à l'analyse des offres.

Article 8. Confidentialité de la procédure d'évaluation

L'ensemble de la procédure d'évaluation est confidentiel. Les décisions du Comité d'Evaluation sont collectives et ses délibérations se tiennent à huis clos. Les membres du comité d'évaluation sont tenus au secret. Les rapports d'évaluation et les documents écrits, en particulier, ne sont destinés qu'à un usage officiel et ne peuvent être communiqués ni aux soumissionnaires ni à aucune autre partie que la CEB.

Article 9. Clauses déontologiques

- a) Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire d'obtenir des informations confidentielles, de conclure des accords illicites avec des concurrents ou d'influencer le comité d'évaluation ou la CEB au cours du processus d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres entraînera le rejet de sa candidature ou offre.
- b) Le candidat ou le soumissionnaire est tenu de s'assurer, d'une part, qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel, d'autre part, qu'il n'a aucun lien spécifique avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties au projet.
- c) La CEB se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le contrat si des pratiques de corruption de quelque nature qu'elles soient sont découvertes à n'importe quel stade du processus d'attribution ou lors de l'exécution du contrat. Pour les besoins de cette disposition, reportez-vous à la politique de la CEB sur la Conformité, qui peut être consultée à l'adresse www.coebank.org.

- d) La CEB se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la procédure s'il s'avère que la procédure de passation a été entachée d'erreurs substantielles, d'irrégularités ou de fraude. Lorsque de telles erreurs substantielles, irrégularités ou fraudes sont découvertes après l'attribution du contrat, la CEB peut s'abstenir de conclure le contrat.

Article 10. Notification

Le ou les soumissionnaires retenus seront informés par écrit de l'acceptation de leur(s) offre(s).

La CEB informera également les soumissionnaires non retenus. Un délai suspensif de dix (10) jours sera appliqué au cours duquel les soumissionnaires pourront demander des éclaircissements sur l'évaluation de leur offre ou présenter des réclamations par écrit, s'ils estiment ne pas avoir été évalués de manière adéquate.

Article 11. Signature du contrat

Dès réception du contrat, le soumissionnaire retenu devra dater et signer le contrat et le retourner à la CEB dans les 5 jours.

Le non-respect, par le soumissionnaire retenu, de cette exigence peut entraîner l'annulation de la décision d'attribution du marché. Dans ce cas, la CEB peut attribuer l'offre à un autre soumissionnaire ou annuler la procédure d'appel d'offres.

Le processus de contractualisation se fera en ligne, via la solution de signature électronique DocuSign.

Article 12. Annulation de la procédure

En cas d'annulation de la procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires seront informés par la CEB.

L'annulation peut survenir lorsque :

- la procédure d'appel d'offres n'a pas abouti, c'est-à-dire qu'aucune offre valable sur le plan qualitatif ou financier n'a été reçue ou qu'il n'y a aucune réponse valable;
- les données économiques ou techniques du projet ont fondamentalement changé;
- des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du contrat;
- il y a eu des irrégularités dans la procédure, en particulier lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale;
- l'attribution n'est pas conforme à une bonne gestion financière, c'est-à-dire qu'elle ne respecte pas les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacité (par exemple, le prix proposé par le soumissionnaire auquel le contrat sera attribué est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché).

En aucun cas, la CEB ne pourra être tenue responsable de quelque dommage que ce soit, y compris et sans limitation, des dommages-intérêts pour manque à gagner, de quelque manière que ce soit lié à l'annulation d'une procédure d'appel d'offres même si la CEB a été informée de la possibilité de dommages et intérêts.

Lu et approuvé

Le

A

Signature d'une autorité habilitée à représenter le soumissionnaire et cachet du soumissionnaire :